

## N° 78 État de Genève : audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules (MOVE) rapport publié le 8 mai 2014

Le rapport contient 14 recommandations toutes acceptées par l'audit.

Au 30 juin 2015, 7 recommandations ont été mises en place, 5 sont en cours de réalisation et 2 sont restées sans effet.

Le Groupe MOVE (GM) a pu mettre en œuvre certaines recommandations de la Cour et mener un ensemble d'actions afin de clarifier son rôle et se donner les moyens d'une plus grande maîtrise des investissements et des budgets de fonctionnement.

Parmi les 7 recommandations mises en œuvre, les actions suivantes ont pu être réalisées :

- L'établissement d'un plan d'action détaillé intégrant notamment les recommandations de la Cour.
- L'évolution des outils informatiques permettant d'améliorer les données d'inventaire des véhicules et la gestion des garages.
- L'établissement systématique et complet par les garages des fiches d'expertise technique des véhicules à remplacer.
- La constitution d'un groupe de travail pour définir la démarche et les modalités en matière de mutualisation des véhicules.
- La consolidation des besoins de renouvellement du parc conduisant à une estimation de 120 véhicules pour un montant de 5.5 MFr. Un PL a été déposé mais refusé par le Conseil d'État le 3.6.2015.
- La mise à jour de l'ensemble des permis de circulation.

Par ailleurs, le GM travaille sur la planification à court et moyen termes des nouveaux besoins en véhicules ou le renouvellement du parc existant. Une convention de mutualisation de certains véhicules peu utilisés a également été passée avec la Ville de Genève. Cette démarche sera prochainement étendue à d'autres villes du canton.

Le GM a également initié des démarches notamment auprès de sociétés de leasing afin d'étudier des alternatives à l'achat de véhicules neufs tel que pratiqué aujourd'hui.

Enfin, en lien avec les recommandations de la Cour et en date du 22 juillet 2015, le Conseil d'État a décidé de confier au GM la pleine compétence d'assurer une gestion optimale de l'ensemble du parc de véhicules de l'État, en particulier sur les axes suivants :

- Planification et gestion des demandes des nouvelles acquisitions et des renouvellements,
- Gestion, maintenance et réparations du parc de véhicules,
- Optimisation de l'usage des véhicules (mutualisation),
- Suivi et monitoring.

Le Conseil d'État a décidé également la création, dès 2019, d'un CR dédié au GM, rattaché au DETA, pour l'ensemble du parc de l'État (petit État), à l'exception des véhicules du Conseil d'État. Le GM devient, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'instance déterminant la priorisation et l'émission des demandes d'achats pour l'ensemble de l'administration cantonale. La Centrale commune d'achats (CCA) est en charge de réaliser l'acte d'achat. Un représentant de la CCA assistera aux séances du GM.

No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.1.4	<p><b>Recommandation N°1</b></p> <p>Pour couvrir pleinement sa mission telle que définie dans l'arrêté du Conseil d'État, la Cour recommande au groupe MOVE de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Considérer dans ses décisions et analyses l'ensemble des problématiques en lien avec les véhicules et plus généralement la mobilité.</li> <li>• Définir ses modalités d'implication dans le système de management de l'environnement (SME) et de collaboration avec le service de management environnemental,</li> <li>• Inclure l'ensemble des véhicules de l'État dans son périmètre de gestion (vélos qui ne sont pas dotés d'une assistance électrique et les véhicules du Conseil d'État),</li> <li>• Établir une politique globale en matière de véhicules et de mobilité en lien avec le service de management environnemental,</li> <li>• Faire valider par le collège des secrétaires généraux la politique telle que définie,</li> <li>• Faire confirmer par le Conseil d'État le périmètre de sa mission ainsi que les rôles respectifs (notamment en termes décisionnels) de chacun des acteurs pour les différentes étapes du processus (groupe MOVE, départements, collège des secrétaires généraux, service de management environnemental, Conseil d'État).</li> </ul>	2	GM	12/2015		En cours.
		2	SME	6/2015	16.04.15	Le CE a décidé que ses propres véhicules ne seront pas gérés par le GM. En cas de besoin, la Chancellerie se chargera directement via la CCA de lancer les appels d'offre correspondant.
		1	CE	12/2014 (voir observation de l'audit)	26.01.15	Le GM a rédigé un projet de PV à l'intention du CE afin de confirmer le périmètre de sa mission ainsi que les rôles respectifs de chacun des acteurs. Le 22 juillet 2015, le CE a décidé de confier au GM la pleine compétence d'assurer une gestion optimale de l'ensemble du parc de véhicules de l'État.
		2	GM	12/2015		
		2	GM	6/2016		
		3	GM	12/2016		Il est à noter par ailleurs, la validation par le CE du PV relatif à la politique de gestion environnementale de la mobilité de l'administration

No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	<b>Risque</b> 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
						cantonale : bilan 2003-2013 et plan de mesures MultiMobilité 2014-2020. Ce plan inclut notamment des mesures en lien avec la maintenance et l'entretien des vélos et vélos électriques, la présentation d'un PL d'investissement pour le remplacement accéléré des véhicules les plus polluants.

No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.1.4	<p><b>Recommandation N°2</b> La Cour invite le groupe MOVE à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Établir un plan d'action détaillé 2014-2016 listant les actions et les moyens nécessaires pour permettre à MOVE de remplir pleinement l'ensemble de ses missions tel que prévu initialement (standardisation des catégories de véhicules, implication dans le processus budgétaire, optimisation du parc existant...) sous réserve de confirmation par le Conseil d'État.</li> <li>Intégrer au plan d'action les initiatives déjà menées par le groupe (phase de test pour l'identité visuelle des véhicules, planification des achats de véhicules pour 2014 et pour la prochaine législature, etc.)</li> </ul> <p>Ce plan d'action devra également intégrer les recommandations de la Cour mentionnées dans ce rapport.</p>	3	GM	12/2014	22.07.2015	Fait.
		1	GM	12/2014	15.04.2015	<p>Suite à la décision du CE du 22 juillet 2015, une analyse des moyens opérationnels doit être maintenant élaborée et mise à disposition du GM.</p> <p>Un plan d'action a été élaboré par le GM même si toutes les actions de ce plan n'ont pas toutes été réalisées à ce stade. Ce plan tient compte des initiatives déjà réalisées et intègre les recommandations de la Cour.</p>

No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.2.4	<p><b>Recommandation N°3</b></p> <p>Pour mener à bien ses missions, le groupe MOVE devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Être informé non seulement du budget d'investissement dédié à l'achat de véhicules, mais également des budgets de fonctionnement des services utilisés pour des besoins de mobilité ou de transport (location...) et des budgets de fonctionnement des garages.</li> <li>Avoir une plus grande influence sur l'utilisation des budgets dédiés aux véhicules (investissement et fonctionnement) sous réserve d'arbitrage du Conseil d'État. Tant que le budget peut être modifié à tout moment par les services et qu'il est segmenté dans plusieurs départements, il sera difficile au groupe MOVE d'avoir une gestion globale du parc de véhicules de l'État.</li> </ul> <p>Aussi, la Cour recommande au groupe MOVE de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser avec la DGFE les possibilités en matière budgétaire afin de faciliter la gestion opérationnelle des véhicules par MOVE. Dans ce cadre, les pistes d'un budget centralisé des investissements ou, plus simplement, d'une ligne budgétaire dédiée</li> </ul>	1	GM	Investissement 12/2014	Juin 2014	En cours.
		2	GM	Fonctionnement 12/2018	22.07.15	Le GM est informé des budgets d'investissement de véhicules. Par contre, les informations relatives aux budgets de fonctionnement restent encore limitées.
		2	GM	12/2014	26.09.14	En date du 22 juillet 2015, le Conseil d'État a décidé la création, dès 2019, d'un CR dédié au GM, rattaché au DETA, pour l'ensemble du parc de l'État, à l'exception des véhicules du Conseil d'État. Le GM devient, dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2016, l'instance déterminant la priorisation et l'émission des demandes d'achats pour l'ensemble de l'administration cantonale.

No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	<p>aux investissements de véhicules doivent être étudiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontrer les services lors de l'élaboration du budget afin de définir avec eux les propositions d'allocations budgétaires en fonction des besoins, des moyens financiers disponibles globalement et la stratégie du groupe MOVE.</li> <li>Construire une vue globale des budgets (investissement et fonctionnement) et des coûts liés aux véhicules. Pour cela, le Groupe devra dans un premier temps : <ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider les informations des garages,</li> <li>Collecter via les responsables départementaux l'ensemble des informations financières en lien avec les véhicules (investissement et fonctionnement),</li> <li>Collecter via la DGFE et/ou l'OPE les informations liées aux éléments comptables et à la mobilité du personnel.</li> </ul> </li> </ul>	3	GM	6/2014	06.10.14	Un membre du GM a rencontré tous les départements afin d'identifier les besoins et les propositions d'allocations budgétaires.
		2	GM	12/2016		

No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.2.4	<p><b>Recommandation N°4</b></p> <p>La Cour recommande au groupe MOVE de communiquer les durées d'utilité réelles des véhicules à la DGFE afin que cette dernière ajuste les durées d'amortissement. À terme, cela permettra au groupe MOVE d'obtenir et d'utiliser le montant des amortissements comme un des indicateurs pour déterminer ou valider les plans de renouvellement et les budgets nécessaires.</p>	1	GM	9/2014	26.09.14	<p>Fait.</p> <p>Le GM a entrepris ce travail auprès de la DGFE. La DGFE ne souhaite pas apporter de modification aux données comptables relatives aux amortissements des véhicules. Par conséquent, cet indicateur ne pourra pas être utilisé pour le renouvellement du parc.</p>

No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.3.4	<p><b>Recommandation N°5</b></p> <p>La Cour recommande au groupe MOVE, avec l'aide des garages et des répondants départementaux de la gestion des véhicules, de construire un inventaire complet et fiable du parc des véhicules de l'État. Pour cela, la Cour invite le groupe MOVE à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Obtenir de la part de la DGSi la garantie de la mise en œuvre effective d'ici deux ans d'un outil d'inventaire complet pour la gestion du parc de véhicules de l'État.</li> <li>2. Dans l'intervalle, et a fortiori si la DGSi devait reporter la date de livraison de l'outil, se doter d'un inventaire « minimal » même si celui-ci reste partiel en termes d'informations et de fonctionnalités par rapport à l'outil cible. Cela nécessitera par ailleurs de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiabiliser l'inventaire en termes de nombre de véhicules. Pour ce faire, une réconciliation avec les données de l'OCV est nécessaire tout comme un inventaire physique. Le groupe MOVE pourra notamment s'appuyer sur les répondants départementaux et les garages pour effectuer cette dernière tâche ;</li> <li>• Définir des catégories standards de véhicules afin de faciliter l'analyse du parc. Il est possible de s'inspirer des définitions reprises aux articles</li> </ul> </li> </ol>	4	garages	12/2014	23.07.14	Fait.
		3	garages	6/2015	30.06.15	Une démarche de la part du GM a été entreprise auprès de la DGSi et des Directeurs informatiques départementaux DSE et DETA. La mise en place d'une application unique et des processus harmonisés pour la gestion et l'entretien des véhicules n'est pas prioritaire pour 2015 et dépendra des choix des départements concernés et des ressources DGSi.
					02.04.15	Cependant, en 2014, une nouvelle version du logiciel actuel de gestion des garages a été mise en œuvre pour les deux garages. Cette version permettra de compléter et fiabiliser l'inventaire des véhicules.
						Le catalogue CCA a été



No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	<p>11ss de l'ordonnance fédérale concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) et les adapter en fonction des besoins du groupe MOVE ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter l'inventaire existant avec d'autres informations. Certaines données comme le lieu de stationnement, le kilométrage annuel et le kilométrage total à une date fixe, par exemple au 31 décembre, peuvent être récoltées auprès des garages ou des services. À noter que ces informations ne sont pas les seules permettant la bonne gestion d'un parc de véhicules, mais sont relativement faciles à obtenir et à gérer. Les autres informations comme le coût d'entretien, le nombre de jours d'immobilisation sont des informations qui devraient être fournies par l'outil de gestion des garages.</li> </ul> <p>Ce type d'outil est nécessaire pour le groupe MOVE dans la réalisation de sa mission en lien avec une gestion optimale du parc. Cela devrait notamment permettre de définir une politique de renouvellement, d'identifier les véhicules faiblement utilisés, d'identifier les marchés futurs en matière d'acquisition, etc. Ce travail d'analyse pourrait nécessiter une autre organisation / répartition des rôles entre les acteurs ou des ressources humaines supplémentaires.</p>				Action continue	<p>complété afin de proposer une liste de catégories standards de véhicules.</p> <p>Les « carnets du lait » deviendront rigoureusement obligatoires pour tous les véhicules de l'État avec un reporting trimestriel.</p>

No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.3.4	<p><b>Recommandation N°6</b></p> <p>Le groupe MOVE doit se doter d'une planification globale à moyen terme des évolutions du parc de véhicules afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'avoir une connaissance des acquisitions et investissements à venir (court et moyen termes) ;</li> <li>• De raccourcir les délais entre le besoin et la livraison du véhicule sur base d'une plus grande anticipation ;</li> <li>• De pouvoir anticiper des allocations différentes des budgets d'investissement et de fonctionnement ;</li> <li>• De pouvoir réaliser des arbitrages à court terme sans péjorer les besoins futurs ;</li> <li>• De redéfinir les marchés à passer et de planifier les appels d'offres en conséquence.</li> </ul> <p>Pour cela, la Cour invite le groupe MOVE à effectuer, en collaboration avec les représentants départementaux, une identification et projection à moyen terme des besoins et ainsi des demandes potentielles d'acquisition et de renouvellement. Cette réflexion devra tenir compte les éléments de structures budgétaires abordés au chapitre 5.2 de ce rapport. Cette planification devrait être présentée au collège des secrétaires généraux pour validation.</p>	3	GM	12/2015		En cours.

No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.3.4	<p><b>Recommandation N°7</b></p> <p>La Cour recommande au groupe MOVE de se doter de tableaux de bord permettant un suivi des activités du groupe, un suivi des événements en lien avec les véhicules et un pilotage plus approprié du parc existant. Ces informations doivent permettre notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De définir une stratégie en matière de véhicules,</li> <li>• De maîtriser l'ensemble des coûts,</li> <li>• D'assurer le renouvellement du parc,</li> <li>• De proposer des alternatives à l'achat.</li> </ul>	3	GM	12/2015		Sans effet.
5.3.4	<p><b>Recommandation N°8</b></p> <p>Le groupe MOVE devrait demander aux garages que ces derniers remplissent systématiquement et de façon exhaustive les fiches d'expertise technique de manière à ce que les membres du groupe MOVE puissent évaluer la demande de renouvellement avec le maximum d'informations.</p>	2	garages	01.05.2014	26.06.2014	Fait. Les garages précisent désormais plus d'informations sur les fiches d'expertise technique, notamment l'état du véhicule.

No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.4.4	<p><b>Recommandation N°9</b></p> <p>La Cour recommande au groupe MOVE, en lien avec les garages et les répondants logistiques des départements, de réaliser une analyse complète du parc pour identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'utilisation des véhicules par les services (nombre de kilomètres, saisonnalité, horaires et jours d'utilisation),</li> <li>• l'âge des véhicules,</li> <li>• les possibilités d'externaliser la prestation de transport,</li> <li>• les possibilités d'externaliser la prestation métier,</li> <li>• les évolutions techniques à venir liées au métier,</li> <li>• les impacts opérationnels du vieillissement du parc en termes de fonctionnalités et d'efficacité,</li> <li>• les indisponibilités actuelles des véhicules et l'incidence sur les services.</li> </ul>	3	GM	12/2016		Sans effet.

No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.4.4	<p><b>Recommandation N°10</b></p> <p>La Cour recommande au groupe MOVE, en collaboration avec le service de management environnemental, de mettre en place un groupe de travail pour traiter de la problématique de la mutualisation des véhicules. Ce groupe de travail devra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les freins à la prise de décision et à la concrétisation de la mutualisation,</li> <li>• Traiter de la problématique d'appartenance des véhicules et de l'imputation des coûts,</li> <li>• Traiter des aspects budgétaires et des notions de propriétaire et d'utilisateur des véhicules,</li> <li>• Réfléchir à l'organisation nécessaire pour gérer la mutualisation (intranet, personnel en charge, cahier de réservation...).</li> </ul> <p>Pour bénéficier d'effets d'expérience, la Cour invite le groupe MOVE à se rapprocher de la cellule transport du DIP, qui a déjà entrepris une démarche de mutualisation à l'échelle du DIP. En effet, la cellule a permis de mutualiser les véhicules dédiés aux transports des élèves et au transport de matériel scolaire. Son approche inclut non seulement la mutualisation des véhicules, mais également la mutualisation des chauffeurs.</p>	2	GM	6/2015	02.04.2015	<p>Fait.</p> <p>Le groupe de travail a été constitué et une première séance de travail a eu lieu en avril 2015.</p>

No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.4.4	<p><b>Recommandation N°11</b></p> <p>La Cour recommande au groupe MOVE de définir et formaliser des critères de renouvellement du parc. Pour cela, le groupe pourra se référer aux analyses préconisées dans les recommandations précédentes.</p>	2	GM	09/2015 (initialement 12/2014)		En cours. Les critères de renouvellement seront validés et formalisés lors de la prochaine séance du GM le 9 septembre 2015.
5.4.4	<p><b>Recommandation N°12</b></p> <p>La Cour recommande au groupe MOVE de consolider les différentes études et plans de renouvellement du parc (anticipé et standard) afin d'avoir un plan de renouvellement de l'ensemble du parc et de suivre sa mise en œuvre.</p> <p>Les conséquences du non-respect du plan de renouvellement doivent être identifiées (augmentation des coûts d'entretien, augmentation de la consommation de carburant, difficulté à trouver les pièces de rechange, etc.).</p>	2	GM-SME	12/2014	03.06.15	Fait. Un travail de consolidation des différents besoins de renouvellement a été effectué par le SME en collaboration avec le GM. Au-delà, des renouvellements budgétés sur 2015-2019, il resterait 120 véhicules à renouveler pour un montant estimé de plus de 5,5 MFr. Un PL a été présenté au CE qui l'a refusé le 3.6.2015.
		2	garages	6/2015		

No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
5.4.4	<p><b>Recommandation N°13</b></p> <p>La Cour recommande au groupe MOVE de constituer un groupe de travail pour étudier et proposer toutes les alternatives possibles au collège des SG et au CE pour financer les besoins en véhicules (renouvellement ou nouvelle acquisition) notamment dans des périodes de budgets contraints :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Regrouper les prestations de transport dans une unité,</li> <li>• Acheter des véhicules d'occasion,</li> <li>• Étendre la location de véhicules,</li> <li>• Financement par crédit-bail,</li> <li>• Étendre la garantie des constructeurs et/ou contrat de maintenance,</li> <li>• Sous-traiter la prestation de transport et de mobilité ou externaliser la prestation-métier</li> </ul> <p>Par ailleurs, certaines solutions de financement comme le crédit-bail permettent également de lisser les coûts d'acquisitions sur plusieurs années et de planifier à plus longue échéance le renouvellement des véhicules. Ces avantages devront être appréciés au regard des surcoûts éventuels de ce type de financement. Pour information, le crédit-bail est utilisé par d'autres cantons, et ce pour tout type de véhicules (y compris les véhicules très spécifiques).</p>	2	CCA	2018		<p>En cours.</p> <p>Des démarches ont déjà été entreprises notamment auprès des sociétés de leasing.</p>

No 78 Audit de gestion relatif à la gestion du parc des véhicules de l'État de Genève/ MOVE		Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
Réf	Recommandation / Action	Risque 4 = Majeur 3 = Significatif 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	Enfin, le groupe MOVE en collaboration avec le service de management environnemental devra faire une proposition de financement pour concrétiser le plan de renouvellement anticipé.				3.6.15	Le GM en collaboration avec le SME a proposé une proposition de financement pour le plan de renouvellement anticipé. Un PL a été déposé mais refusé le 3 juin 2015 par le CE.
5.4.4	<b>Recommandation N°14</b> La Cour recommande au groupe MOVE, en collaboration avec les garages de procéder à la mise à jour de l'ensemble des permis de circulation une fois la validation du collège des SG obtenue.	1	Garages	12/2015	9.6.15	Fait.